



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Hebdomadaires parisiens (SEPM, ex SPPMO)

Les deux syndicats SPPMO et SPM ont fusionné en mai 2012 pour devenir le SEPM, cependant l'harmonisation des barèmes n'est pas encore finalisée.

Au 1er mars 2013, il est procédé à une revalorisation des barèmes conventionnels pour supprimer les minima inférieurs au SMIC. Il s'agit d'une recommandation patronale établie pour une période transitoire (jusqu'au 2 novembre 2013), dans l'attente des nouveaux barèmes conventionnels journalistes en cours de négociations pour le SEPM.

Au 01 octobre 2012,

augmentation	1,00%	1,00%
Valeur du point	16,5554 €	14,5946 €

Fonctions	Coef.	1ère Cat.	2ème Cat.
Rédacteur en chef	220	3 642,19 €	3 210,82 €
Rédacteur en chef adjoint	188	3 112,41 €	2 743,79 €
Secrétaire général de rédaction	174	2 880,64 €	2 539,46 €
Premier rédacteur graphiste	174	2 880,64 €	2 539,46 €
Chef des informations	165	2 731,64 €	2 408,11 €
Premier secrétaire de rédaction	160	2 648,86 €	2 335,14 €
Secrétaire de rédaction unique	160	2 648,86 €	2 335,14 €
Chef de service	155	2 566,09 €	2 262,17 €
Second rédacteur graphiste	145	2 400,53 €	2 116,22 €
Second secrétaire de rédaction	145	2 400,53 €	2 116,22 €
Chef de service adjoint	145	2 400,53 €	2 116,22 €
Grand reporter	145	2 400,53 €	2 116,22 €
Chef de rubrique	142	2 350,87 €	2 072,44 €
Rédacteur graphiste	138	2 284,64 €	2 014,06 €
Secrétaire de rédaction	138	2 284,64 €	2 014,06 €
Reporter	130	2 152,20 €	1 897,30 €
Critique	127	2 102,53 €	1 853,52 €
Rédacteur rewriter	120	1 986,65 €	1 751,36 €
Rédacteur spécialisé	120	1 986,65 €	1 751,36 €
Rédacteur réviseur	120	1 986,65 €	1 751,36 €
Reporter photographe	120	1 986,65 €	1 751,36 €
Rédacteur graphiste adjoint	112	1 854,20 €	1 634,60 €
Reporter dessinateur	112	1 854,20 €	1 634,60 €
Secrétaire de rédaction ajoin	110	1 821,09 €	1 605,41 €
Rédacteur traducteur	110	1 821,09 €	1 605,41 €
Rédacteur	100	1 655,54 €	1 459,46 €
Sténographe rédacteur	100	1 655,54 €	1 459,46 €
Stagiaire			
Stagiaires du 1er au 24e mois	97	1 605,87 €	1 430,22 €

Indemnité d'appareil photo
65,76 €

1ère catégorie : plus de 100 000 exemplaires
2ème catégorie : moins de 100 000 exemplaires

Syndicat National des Journalistes

33 rue du Louvre 75002, www.snj.fr, e.mail : snj@snj.fr, Tél 01 42 36 84 23, Fax 01 45 08 80 33